

Huissier de Justice

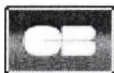
8, rue Fontaine
94350 Villiers sur Marne

Tél. : 01 49 30 97 00

Fax : 01 49 41 11 56

morelgeslinhuissier94@orange.fr

CDC 40031 00001 0000210127Y 38



Paiement Sécurisé en ligne

www.huissiermorelgeslin.c
om

Identifiant : 58297

Mot de passe : 318899

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**



COUT DE L'ACTE	
Emol.	220,94
SCT	7,67
Vacation	75,00

H.T.	303,61
Tva 20%	60,72
Taxe	14,89
Timbres	3,50

T.T.C	382,72

REFERENCES A RAPPELER :

MD:15557 - MMG

13/10/2017
819

**PV DE DESCRIPTION
AUX FINS DE SAISIE IMMOBILIERE
ARTICLE 35 36 37 DU DECRET 2006 – 936 DU 27 JUILLET 2006**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE CINQ OCTOBRE

A LA REQUETE DE

SOCIETE BNP PARIBAS SA, au capital de 2 492 372 484 euros , Immatriculée au RCS N° 662 042 449 de PARIS, dont le siège social est 16 BOULEVARD DES ITALIENS 75009 PARIS Agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître FLORENCE CHOPIN Avocat associée de la SCP LANGLAIS CHOPIN au Barreau du Val de Marne demeurant 1 à 5 Avenue Pierre Brossolette 94000 CRETEIL

Laquelle se constitue et occupera sur les présentes poursuites de saisie immobilière et ses suites, et au cabinet duquel pourront être notifiés tous actes relatifs au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie.

EN VERTU de : LA COPIE EXECUTOIRE D UN ACTE reçu par Maître Benoît FARRANDO Notaire à PARIS le 10 mai 2010, contenant vente au profit de et prêt à ces derniers par la BNP PARIBAS et de deux courriers de mise en demeure adressés en recommandé avec accusé de réception en date du 26 mai 2016

Je, Martine MOREL-GESLIN, Titulaire d'un Office d'Huissier de justice près le Tribunal de Grande Instance de CRETEIL, y résidant 8 rue de la Fontaine, 94350 Villiers sur marne, soussignée

Me suis transportée ce jour sur la commune de NOGENT SUR MARNE 1 Esplanade Nungesser et Coli ETAGE QUATRE

Là ou étant j'ai procédé à la description ci après

en présence de et en l'absence de occupants de l'appartement.

DESIGNATION

Immeuble à usage d'habitation , selon les dires édifié en 1980 /1985 cadastré section AE numéro 338 pour une contenance de 42 ARES 88 CENTIARES.

DESCRIPTION

Appartement de quatre pièces se compose : d'une entrée, un séjour, trois chambres , une cuisine, une salle de bains , un wc + dégagement . cave et parking .

La porte d'entrée est équipée d'une serrure sécurité cinq points.

Le sol est carrelé, les murs et le plafond sont peints.

Fusibles et tableaux sont en place.

Prise de courant interrupteurs interphone œilleton sont en place.

Le plafonnier se compose de spots.

Séjour :

les deux portes fenêtre alu et les deux volets manuels sont également en excellent état.

Le sol est carrelé , mur et plafonds sont peints.

Côté gauche en entrant dans ce séjour un mur présente un parement en pierres.

Deux radiateurs est en verre.

Martine MOREL- GESLIN

Huissier de Justice

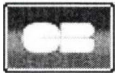
8, rue Fontaine
94350 Villiers sur Marne

Tél. : 01 49 30 97 00

Fax : 01 49 41 11 56

morelgeslinhuissier94@orange.fr

CDC 40031 00001 0000210127Y 38



Païement Sécurisé en ligne

www.huissiermorelgeslin.com

Identifiant : 58297

Mot de passe : 318899

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE



COUT DE L'ACTE	
Emol.	220,94
SCT	7,67
Vacation	75,00

H.T.	303,61
Tva 20%	60,72
Taxe	14,89
Timbres	3,50

T.T.C	382,72

REFERENCES A RAPPELER :

MD:15557 - MMG

13/10/2017
819

Le balcon est traversant.

Cuisine :

cette cuisine communique également avec la terrasse.

La porte est équipée d'une béquille, la porte de la porte fenêtre alu est équipée d'une serrure.

Le sol carrelé, les murs et les plafonds peints, carrelage mural partiel, sont en bon état.

Prise de courant interrupteurs sont en bon état.

Au plafond un rails présentant des spots est également bon état.

La cuisine présente un évier avec robinet mitigeur une hotte, une plaque vitro des meubles hauts des meubles bas.

Le convecteur est en place la VMC est en place, un petit ballon d'appoint est visible.

Salle de bains :

porte équipée d'une poignée, un sol carrelé, des murs et un plafond peints, le tout est en bon état le

carrelage partiel sur mur avec spots est en bon état.

Le lavabo présent une vasque, un robinet moderne.

La baignoire et sa robinetterie sont également bon état.

Dégagement :

la porte est en bon état, un placard contient le ballon d'eau.

Sol carrelé, murs et plafonds peints sont en bon état.

Le luminaire est en place.

Ce dégagement dessert trois pièces.

chambre à gauche

la porte est en bon état, le sol parquet est en bon état, murs et plafonds peints sont en bon état

la fenêtre alu et son volet électrique sont en bon état

le convecteur est en place

chambre suivante :

la porte est en bon état

au sol le parquet est en bon état

murs et plafonds sont peints

la porte fenêtre donne sur une terrasse et un balcon.

Le volet électrique fonctionne le radiateur en verre est en bon état.

Troisième chambre :

la porte est en bon état

le sol parquet est en bon état, murs et plafonds peints sont en bon état

porte fenêtre alu et son volet fonctionnent parfaitement.

dans cette petite chambre un placard porte coulissante est en bon état

toilette :

les peintures sur mur et plafonds sont en bon état

le WC avec abattant est en bon état

le sol carrelé est en bon état

la porte est équipée d'un verrou.

Monsieur précise que l'emplacement de parking se situe au premier sous-sol et qu'il a pour numéro 230.

Qu'il existe une cave.

Le syndic de l'immeuble est la société DESRUE IMMOBILIER 19 avenue de Lattre de Tassigny à Charenton-le-Pont.

L'appartement est occupé par Monsieur et Madame ainsi que leur fille âgée de 15 ans.

Aspect extérieur de l'immeuble, il s'agit d'un immeuble en pierres agrafées menuiserie alu.

La surface de l'appartement est de 83 m² en sus 17 m² de terrasse.

Martine MOREL - GESLIN

Huissier de Justice

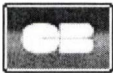
8, rue Fontaine
94350 Villiers sur Marne

Tél. : 01 49 30 97 00

Fax : 01 49 41 11 56

morelgeslinhuissier94@orange.fr

CDC 40031 00001 0000210127Y 38



Paiement Sécurisé en ligne

www.huissiermorelgeslin.com

Identifiant : 58297

Mot de passe : 318899

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE



COUT DE L'ACTE

Emol.	220,94
SCT	7,67
Vacation	75,00

H.T.	303,61
Tva 20%	60,72
Taxe	14,89
Timbres	3,50

T.T.C	382,72

REFERENCES A RAPPELER :

MD:15557 - MMG

13/10/2017
819

Les charges de copropriété annuelle sont de d'environ 3600 €.

CARACTERE DE L IMMEUBLE OBJET DE LA SAISIE

L'appartement est occupé à usage d'habitation par monsieur et Madame et leur fille

IMMEUBLE EN COPROPRIETE

SYNDIC DES RUE IMMOBILIER CHARENTON LE PONT

EN TANT QUE DE BESOIN TRES IMPORTANT

Loi 91-650 du 9 juillet 1991 :

Article 20 (Modifié par Loi n°92-644 du 13 juillet 1992) :

A l'expiration d'un délai de huit jours à compter d'un commandement de payer signifié par un huissier de justice et resté sans effet, celui-ci peut, sur justification du titre exécutoire, pénétrer dans un lieu servant à l'habitation et, le cas échéant, faire procéder à l'ouverture des portes et des meubles.

Article 21 (Modifié par Ordonnance n°2006-461 du 21 avril 2006) :

En l'absence de l'occupant du local ou si ce dernier en refuse l'accès, l'huissier de justice chargé de l'exécution ne peut y pénétrer qu'en présence du maire de la commune, d'un conseiller municipal ou d'un fonctionnaire municipal délégué par le maire à cette fin, d'une autorité de police ou de gendarmerie, requis pour assister au déroulement des opérations ou, à défaut, de deux témoins majeurs qui ne sont au service ni du créancier, ni de l'huissier de justice chargé de l'exécution.

Dans les mêmes conditions, il peut être procédé à l'ouverture des meubles.

L'huissier de justice mandaté par le créancier poursuivant pour procéder à la description d'un immeuble faisant l'objet d'une saisie ne peut pénétrer dans les lieux occupés par un tiers en vertu d'un droit opposable au débiteur que sur autorisation préalable du juge de l'exécution, à défaut d'accord de l'occupant.

NOTA:

La présente ordonnance 2006-461 du 21 avril 2006 entre en vigueur le 1er janvier 2007. (Article 168 du décret 2006-936 du 27 juillet 2006).

Le présent procès verbal comporte 3 feuilles

